



## Comité Technique des Services Judiciaires du 29 Mars 2021

### Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur

Cela fait désormais plus d'un an que la crise sanitaire a plongé nos existences dans un scénario que l'on croyait réservé plutôt aux romans d'anticipation. Cela fait plus d'un an que, sous couvert de sécurité, notre liberté de circuler est limitée, nos droits de manifester, de nous réunir sont contraints, que nos libertés individuelles sont restreintes.

Le dialogue social s'en trouve nécessairement dégradé avec une communication institutionnelle nationale et locale qui frise l'omerta, quand les problèmes ne sont pas tout simplement niés et l'expression syndicale bridée. On est plus très loin du modèle de "Globalia", cette société dystopique (contre-utopique) présentée par Jean Christophe RUFIN dans son roman d'anticipation éponyme, symbolisée par la formule suivante : "la liberté c'est la sécurité, la sécurité c'est la surveillance, donc la liberté c'est la surveillance". A l'image de "Globalia", notre sécurité et une certaine liberté nous sont assurées à condition de ne pas vouloir remettre en cause le système.

Le Gouvernement interdit l'ouverture des musées, des librairies, mais on laisse les employés et les fonctionnaires s'agglutiner dans les transports en commun, notamment à Paris, en banlieue parisienne ou dans les grandes agglomérations, pour continuer à faire tourner l'économie et les administrations, quitte à sacrifier quelques vies. La société vit sous cloche et sous confinement, mais surtout on ne déclenche pas le PCA à l'instar de Mayotte, des 16 départements dernièrement placés sous cloche. En outre-mer, la septaine est préconisée en cas de retour de voyage de métropole ou inter-îles sauf pour les services judiciaires qui en sont exemptés.

Le Gouvernement, relayé par l'ARS publie des chiffres et des statistiques alimentant la peur et permettant de continuer à justifier le renoncement

collectif à nos libertés, mais on tait les cas de COVID qui peuvent surgir dans nos juridictions. Le CPH de Créteil a été fermé, quelle information? La semaine dernière lors des remontées du SG le décès de notre collègue décédée n'apparaissait pas etc..

Nous vous avons sollicité pour la mise en place du PCA, passez votre chemin tout va bien. Nous sommes priés de souffrir en silence, nous avons un travail, nous sommes des nantis.

Que dire du télétravail qui est largement encouragé via les communiqués nationaux et notes de service de notre administration centrale, mais qui trouve peu d'écho lorsqu'il s'agit de l'appliquer localement. La politique "volontariste" en matière de télétravail est à l'image de la femme de l'inspecteur Columbo : on en entend parler dans tous les épisodes mais on ne la voit jamais.

La formule de Benjamin Franklin résonne comme un coup de semonce "un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux".

Le message institutionnel sur la crise sanitaire est clairement brouillé. Il est grand temps pour notre Ministère et pour nos chefs de cour de rétablir une vraie communication sur l'étendue et les impacts de la crise COVID afin de réhabiliter le capital confiance des fonctionnaires et magistrats envers leur hiérarchie, qui demeure pour l'heure gravement entamée.

Que dire de la localisation des emplois 2021, Quel budget notre Garde des Sceaux tonitruant sur les plateaux de télé a t il obtenu. Attention, Mesdames et Messieurs un budget à vous couper le souffle 8% d'augmentation.

Et là après les effets d'annonces à tire larigot, nous arrivons dans ce CTSJ, la vraie vie à quoi en termes de localisation d'effectifs de fonctionnaires?

Bien loin des effets d'annonce à tire larigot, à quoi arrivons-nous dans ce CTSJ , en termes de localisation des emplois de fonctionnaires ?

Au triste constat suivant :

1 A en plus  
110 greffiers  
90 SA  
-203 CB  
3 CT

Création nette : 1 poste

Combien de départs à la retraite par corps Monsieur le Directeur?

Et la situation n'est guère plus brillante pour les magistrats dont les effectifs sont quasi stationnaires.

L'analyse comparative des CLES 2020 et 2021 révèle en effet, une augmentation :

- de 1,23%, siège et parquet compris, pour l'ensemble des juridictions du second degré (Cours d'appel et TSA)

- de 1,70% au siège et de de 1,72% au Parquet, pour l'ensemble des juridictions du premier degré (Tribunaux judiciaires et TPI)

Nos collègues sont heureux de constater que nous supprimons des postes de C bureaux essentiels à l'institution judiciaire pour créer des postes de SA et de greffiers, et donc nos collègues B feront désormais les tâches de C. Jolie valorisation du corps que vous nous offrez là Monsieur le Directeur.

Cette valorisation est à l'instar de l'article publié dans le « Dalloz Actualité » sur le huit clos des CRPC à Bobigny où nous citons « le décorum est parfois rudimentaire, puisque les magistrats n'y portent pas systématiquement la robe. Depuis peu, ils ont en revanche des greffiers : « Avant, quand il fallait qu'on se mette à quatre pattes sous la table pour bidouiller l'imprimante, bonjour la solennité ! », se remémore une substitute. Voilà à quoi sert le greffier pour éviter de se mettre sous la table. »

Quand allons-nous enfin réunir un groupe de travail pour mettre à plat les missions du greffe? La crise sanitaire à bon dos pour gagner du temps. Le secrétariat général multiplie les réunions en distanciel et à nombre conséquent. Le dialogue est aussi une question de volonté et de confiance les uns envers les autres.

Nous tenons à rassurer les âmes sensibles, le SDGF / FO ne disparaît pas. Il est aisé pour certains d'agrémenter la vérité. Oui, le SDGF /FO va fusionner et intégrer le Syndicat National FO Justice parce que nous construisons ensemble l'avenir des greffes de demain.

SDGF / FO

Unité magistrats FO